

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/09/2026**

Le 18 septembre 2026, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Souilhe, se sont réunis à 19h, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10/09/2026 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Etaient Présents : Sébastien SEMENOU, Hervé CORDEL, William MACOU, Alain MASSAT, Catherine PALACIO, Virginie SEMENOU, Natalina LEDUC, Martine FONTANIÉ, Philippe COUTANCEAU, Laurine LAMBERT

Absents excusés : Francis RATABOUIL, Natalina LEDUC, Laurine LAMBERT

Procurations : 3

Nombre de votants : 11

Secrétaire de Séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, Virginie Séménou est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17/07/2026

Les membres du Conseil Municipal **approuvent à l'unanimité** le procès verbal relatif à la réunion du Conseil Municipal du 17 juillet 2026.

Subventions de la commune aux associations

En juin dernier, nous avons provisionné 1500€ de subvention restant à attribuer pour le SFC et le Sporting.

Aujourd'hui, tous les éléments ont été confirmés c'est pourquoi M le maire propose l'attribution des 2 subventions.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes : Le Sporting (500€) et le SFC (1000€)

Don de la commune de Souilhe à la commune de POMAS

Monsieur le maire rappelle que nous sommes tous vulnérables face aux aléas climatiques et souhaite par solidarité faire un don de 250€ à la commune de POMAS pour soutenir la commune et les personnes ayant tout perdu

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce don de 250€ à la commune de POMAS

Grâce à la générosité de 9 familles du village, nous avons aussi récolté à ce jour 465 €. Nous remercions les donateurs
Si vous souhaitez participer, il n'est pas trop tard, l'urne restera en mairie jusqu'au 30 septembre.

Acceptation de dons par la commune de Souilhe

Le code général des impôts permet à des entreprises de faire des dons à des associations ou des organismes d'intérêt général dont les collectivités. Dans ce cadre, la commune a bénéficié de don de mobilier usagé estimé à 2000€.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'acceptation de ce don de mobilier qui sera versé à l'inventaire de la mairie

Convention avec la CCCLA de la mise à disposition du service technique intercommunal

Le contexte : la convention de mise à disposition d'un agent technique par la CCCLA auprès de la commune est signée pour le mandat + 6 mois. Nous devons donc avant le 30 septembre décider de la suite donnée à cette dernière. Aujourd'hui, nous avons un contrat de 36h /sem au taux horaire de 27€ pour 1 agent technique.

Le choix pour le mandat : La commune souhaite renouveler sa confiance à la CCCLA sur cette compétence déléguée. Pour être au plus près des besoins de la commune, **Monsieur le Maire propose de réduire le nombre d'heures hebdomadaires en passant à 28h/sem + budgéter 20 jours supplémentaires/an** que nous pourrions prendre à la carte selon nos besoins et les saisonnalités.



Ce choix est accompagné d'une **réflexion sur la modernisation des outils de travail** qui permettrait d'être plus efficace.

Après en avoir discuté, **le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette nouvelle convention** qui sera effective dès le 01 octobre 2026

L'agent technique, étant employé de la CCCLA, n'a pas de changement concernant son régime horaire de 36h/sem.

Adhésion au groupement de commande de la CCCLA pour les travaux de voirie

La CCCLA propose un groupement de commandes concernant les travaux de voirie et va ouvrir un appel d'offre. En y adhérant, la commune s'engagerait à passer obligatoirement via ce regroupement pour toute commande > 10000 HT et ne pourrait pas solliciter d'autres entreprises.

Après en avoir discuté, **le Conseil Municipal vote à l'unanimité la NON Adhésion au groupement de commande de la CCCLA pour les travaux de voirie** par manque de visibilité à ce jour sur le prestataire et les tarifs pratiqués

Questions et informations diverses :

♦ **L'élagage**

Nous rappelons selon l'article L2212-2-2 du Code Général des collectivités territoriales, **l'obligation d'élagage de haies et arbres dépassant de la voie publique ou représentant un danger pour toutes les rues et routes communales.**

L'automne est le moment idéal : **nous invitons toutes les personnes concernées à faire cet élagage dès à présent.** Au mois de **novembre, la mairie fera un état des lieux du reste à faire et pourra lancer des actions complémentaires** à ce rappel.

♦ **Orange nous informe de la fermeture de son réseau 2G**

La fermeture du réseau mobile 2G Orange sera effective dans l'Aude, **le 06 octobre 2026.**

Vérifiez si votre téléphone est compatible 3G, 4G... auprès de votre opérateur. (Internet, Boutique ou Service client)

♦ **Aménagements pour limiter la vitesse dans le village Phase 2**

Réalisations faites du 17, 18 et 21 septembre :

Cédé le passage + Stop (Chem de la Foun), Sens unique (Chem de l'Horte), Zone à 20 (place marronniers, rue école, rue stade, place tilleuls, rue église...), Coussin berlinois (Au stade) et il reste à installer celui du Bari Long et celui du chemin des Graves. Traçage Parking (rue de l'école)

♦ **Tri déchets**

Depuis début septembre, **nos efforts collectifs commencent à payer...** En mettant, les **déchets triés en vrac** dans les **Bacs Jaunes**, nous avons **baissé le taux d'erreur de 30%...**

RESTONS MOBILISES pour mieux trier et **limiter l'augmentation des taxes Ordures Ménagères**

 Déchets Non Recyclables			
			
	Contenant : SAC	Cout traitement : 237€ / Tonne	
 Déchets Recyclables			
	Contenant : en VRAC	Cout traitement VRAC = 81€ / T	Si MIS EN SAC = 237€ / T
 Déchets Verre			
	Contenant : en VRAC	Cout traitement VRAC : 38€ / T	Si MIS EN SAC = 237€ / T



♦ **Déclarations des maisons concernées par des fissures significatives en 2026**

3 habitants nous ont informé de fissures importantes sur leur habitation liées à la sécheresse de cet été.

Nous allons début 2027, demander le passage en catastrophe naturelle, pour cela, nous recensons les habitants ayant observé de nouvelles fissures cette année. Si vous êtes concerné, contacter la mairie (mail ou téléphone)

♦ **Convention SIMEP, prise en charge heures de ménage**

Echanges sur la convention actuelle et la nouvelle proposition faite par le SIMEP de passer de 5h à 4h de prise en charge.

Proposition non retenue à l'unanimité

♦ **Espace déchets verts via le broyage COVALDEM**

Ouverture prévisionnelle le 10/10.

Pour rappel, **ce nouveau service gratuit sera un point de collecte d'appoint** et ne substitue pas aux déchetteries de Castelnaudary et Labastide d'Anjou.

Le service sera **disponible pour les seuls habitants de Souilhe non professionnels**, sur inscription et le **volume par foyer sera limité**.

La date et les modalités de fonctionnement vous seront confirmées d'ici quelques jours via Panneau Pocket et via votre boîte aux lettres.

♦ **1^{er} Forum des associations le 19 sept**

40 personnes sont venues à la rencontre des 8 associations. Cela a été l'occasion de rencontrer les 25 bénévoles présents, de leur poser des questions, de découvrir les programmes, les activités et les événements à venir.

♦ **Bon à savoir**

Un projet nécessitant un **permis de construire (PC)** ou une **déclaration préalable de travaux (DP)** doit **obligatoirement** être déposé en mairie et **clôturé par une DAACT** (Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux) auprès de l'urbanisme.

La mairie, relais de l'urbanisme sur le terrain, a la charge de **prendre le dépôt de ces dossiers (PC, DP et DAACT)** et de **vérifier la conformité des travaux**.

Ces démarches sont décrites dans le code de l'urbanisme (Article 462-1 à 462-10) et n'ont aucun lien avec les démarches fiscales que vous pourriez aussi avoir à faire de votre côté.

La séance est levée à 20h

Q/R avec les habitants présents :

1-Mme Bonnety souhaite remercier tous les bénévoles du Char Souilhe/ Souilhanel. Elle nous informe du coût final du corso (1168€) et de l'organisation d'un repas des bénévoles pour clôturer l'édition 2026.

2- Echanges avec M Izard sur la distance entre les poteaux rajoutés sur certaines routes. La mairie indique que les règles en vigueur et les préconisations de la chambre d'agriculture ont été respectées. Les engins agricoles conformément à ces normes pourront circuler auprès des zones aménagées.

3- Les déchets verts gérés par M Izard en bas du village resteront uniquement à usage agricole. Les habitants déposant leurs déchets verts ne pourront plus le faire et devront utiliser le nouvel espace mairie ou les déchetteries.

Le Maire,
Sébastien SEMENOU

La secrétaire,

Ce procès-verbal sera approuvé lors de la prochaine réunion du conseil municipal

Retrouvez toutes les informations concernant notre village sur l'application [PanneauPocket](#)

